

Risques – Nouvelle-Aquitaine : Retour sur les crues de 1982

La crue centennale de 1982 avait fortement impactée les territoires de Saintes, notamment. Une vingtaine de jours sans répit pour les habitants.

En décembre 1982, après avoir gonflés pendant des semaines, La Charente et le Clain sortent de leur lit, avec des cotes records de 6,84 m à Saintes (avec un débit de pointe de 815 m³/s), 8,45 m à Cognac et 5,60 m à Poitiers. Toute la région assiste, impuissante, à la montée des eaux. À l'époque, Vigicrues n'existait pas. Poitiers se dotera en 1997 d'un système d'alerte.

La crue du siècle de la Charente

La « crue du siècle » de la Charente ne laissera aucun répit aux habitants et aux services de secours pendant vingt-quatre jours. Le 12 décembre 1982, les 4 mètres sont franchis sous le pont Palissy. Le 20 décembre 1982, le plan ORSEC est déclenché par le préfet, ce qui permet d'élargir les moyens en mobilisant notamment les militaires. Le retour sous la cote d'alerte n'aura lieu que le 6 janvier 1983. Même si la Charente permet de voir la crue arriver, à part mettre les meubles en hauteurs, il n'était pas possible de faire beaucoup plus. Outre quelques barques, des passerelles en bois avaient été installées pour permettre aux habitants de se déplacer à pieds et en voiture. La crue centennale (probabilité chaque année de survenance de 1 sur 100) n'aura fait aucun décès direct, mais 3 000 maisons furent sinistrés. Les dommages directs étaient estimés à 100 millions d'euros. La zone avait été placée en catastrophes naturelles, permettant la prise en charge par les assurances de certains frais.

L'extension territoriale de la crue

La crue de décembre 1982 a été très étendue sur la région Nouvelle-Aquitaine.

Elle a concerné les principaux cours d'eau et villes suivantes :

- la Gartempe à Montmorillon (période de retour 30 à 50 ans) ;
- le Clain à Poitiers (centennale) ;
- la Sèvre Niortaise à Niort (période de retour 30 à 50 ans) ;
- la Boutonne à Saint-Jean-d'Angély (centennale) ;
- la Charente à Angoulême, Cognac et Saintes (centennale) ;
- la Seudre à Saujon (centennale) ;
- l'Isle à Périgueux.

Les systèmes d'alerte, la vigilance crues

La vigilance crues arrive après les crues de l'Aude de 2002. Son objectif est d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise en cas de risque de crues sur les cours d'eau surveillés par l'État, dans le cadre de sa mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.

La vigilance crues est destinée à informer tous les publics intéressés, particuliers ou professionnels, sous une forme simple et claire. Elle est notamment destinée aux pouvoirs publics en charge de la sécurité civile (préfets, maires, etc.), qui déclenchent les alertes lorsque cela est nécessaire et mobilisent les moyens de secours.

Un programme d'actions pour protéger le territoire (PAPI Charente Estuaire)

Un PAPI est un dispositif contribuant au renforcement de la prévention des risques d'inondation sur un territoire donné. Le programme d'actions de prévention des inondations est un appel à projet concourant à la prévention des risques d'inondation. Mis en place depuis 2002, il vise à "promouvoir une gestion globale et équilibrée du risque inondation, pensée à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa et des particularités du territoire considérés".

Pour le PAPI Charente Estuaire, sa stratégie s'articule notamment autour :

- de la gestion des inondations fluviales en améliorant l'écoulement de la Charente en aval de Saintes, via notamment l'opération de dévasement du fleuve à St Savinien et en amorçant des réflexions sur le ralentissement des crues et la réduction de la vulnérabilité.

- de la gestion de l'aléa submersion marine, via des aménagements anticipés de digues dans les zones de danger (Port-des-Barques) et via l'élaboration puis la mise en œuvre d'un schéma de protection cohérent à l'échelle de l'estuaire ; ce dernier consiste à conforter les digues existantes en berge de Charente pour amortir la submersion, à aménager des digues de protection pour les zones urbaines à forts enjeux à un niveau Xynthia + 20 cm et à proposer des équipements individuels de protection pour le bâti dans les hameaux.

En savoir plus :

<https://www.youtube.com/watch?v=wpOrdHpjemo>

<http://stleger.fr/pdf-wp/1982%20La%20crue%20du%20si%C3%A8cle.pdf>

https://www.vigicrues.gouv.fr/ftp/plaquettes/plaquette_SPC12.pdf

<https://www.vigicrues.gouv.fr/>

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/papi/projet/charente-estuaire>